



**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR DE LA VIANDE DE BOEUF
SAISON AUTOMNE-HIVER 2017/2018**

le présent contrat est passé entre :

Les délices de la Crau, représenté par les producteurs, **Mrs GRANIER Philippe et Joël**, éleveurs de race bovine sur la commune de St Martin De Crau , élevage certifié ECOCERT S.A.S.F 32600 s'engagent à fournir des colis de viande bovine **certifié AB** selon les règles communautaires CEE n°2092/91 et française concernant le mode de « **production biologique** »

et

L'AMAPIEN Madame, Monsieur
Adresse.....
.....
.....
Code postal
Téléphone
Courriel.....@

Commande et livraison des colis de viande concernés par ce contrat :

Distribution à la Maison de la Vie Associative Salle des répétition de 18h à 19h

Commande	7/11	5/12	9/01	13/02	13/03	10/04
Livraison*	14/11	12/12	16/01	20/02	20/03	17/04

**Sous réserve de modification par le producteur*

Tarifs :

Définis par les en début de saison, les tarifs, fixés pour toute la saison en cours, seront édités sur le bon de commande.

Leur modification ne peut survenir **uniquement dans les seuls cas suivants, dont les éleveurs ne sont pas responsables : augmentation des frais d'abattages et/ou prestation de découpe ou de fabrication.**

Ils seront par contre ajustés la saison suivante en fonction du coût de la vie

Modalités de paiement :

Les commandes seront réglées **le jour de la livraison par chèque** à l'ordre des délices de la Crau **ou par carte bancaire**

Le montant des colis varie en fonction de leur poids.

Fait à Salon de provence

Le

Signature de l'adhérent

**Référents : Christine BARBATO Tél : 04 90 57 87 60 / 06 70 75 42 48
Bernadette LEBON Tél : 09 51 16 68 63 / 06 73 49 86 23**